



15ème MONTEE HISTORIQUE « S » DE TREFFORT

Dimanche 2 juillet 2023

Règlement

Le Comité d'Organisation des « S » de Treffort (C.O.S.T.) organise **dimanche 2 juillet 2023** une démonstration en côte pour automobiles, sur le tracé de la course de côte des « S » de Treffort.

VÉHICULES ADMIS :

Cette Montée Historique est ouverte **en priorité aux voitures de sport ou de compétition** ainsi qu'aux voitures présentant un intérêt technique, mais le nombre de véhicules du même type sera limité.

Sauf cas exceptionnels reconnus par l'organisation, les véhicules acceptés doivent avoir une date de première mise en circulation égale ou antérieure à 1994.

DEMANDES D'INSCRIPTION / ENGAGEMENT :

La date limite de réception des demandes d'inscription par l'organisation est fixée au **vendredi 16 juin 2023.**

Toute demande d'inscription reçue après cette date ne sera pas prise en compte. Aucune inscription ne sera prise sur place.

Toute demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du règlement des droits d'engagement : 100 € par véhicule avec un repas du dimanche à midi* (boissons non comprises) pour une personne* inclus dans ce tarif, et d'une photo du véhicule.

Tout repas supplémentaire, pour les équipiers ou accompagnateurs par exemple, (25 € par personne - boissons non comprises) doit également être réservé et réglé lors de l'inscription.

Toute participation ne sera possible que si elle a été validée et confirmée au participant par l'organisation.

Les participants seront admis par ordre de demande d'inscription reçue et validée et dans la limite des places disponibles.

L'engagement comprend :

- 1/ L'inscription et la participation à la Montée Historique
- 2/ Un repas du dimanche à midi pour une personne (voir ci-dessus*)
- 3/ Une plaque de rallye collector et un tee-shirt collector

VÉRIFICATIONS PRÉALABLES ET SECURITE :

1/ Sur place, les participants devront fournir :

→ l'attestation d'assurance et la carte grise du véhicule participant

→ le permis de conduire du conducteur en cours de validité

2/ Les organisateurs vérifieront la conformité du véhicule avec la fiche d'inscription (marque, modèle, millésime...) ainsi que son état général (pneumatiques, liquide de freins, fixation de la batterie...).

3/ Ils pourront refuser le départ à tout véhicule ne respectant pas la législation en vigueur.

4/ Les participants devront porter une tenue vestimentaire adaptée (jambes couvertes notamment), conforme aux règles de sécurité et porter un casque.

5/ Seuls les accompagnateurs de plus de 16 ans seront admis à bord des véhicules. Ils devront également porter un casque et une tenue adaptée.

6/ Les tenues en matière particulièrement inflammable (synthétique, nylon...) sont prohibées.

7/ Un extincteur d'une capacité minimum de 1 kg, un gilet fluorescent et un triangle de pré-signalisation sont obligatoires à bord du véhicule.

8/ La sécurité sur le parcours sera assurée par des commissaires et aide-commissaires équipés de drapeaux, radios et extincteurs., une dépanneuse prête à intervenir, un médecin et des ambulanciers.

9/ Les participants s'engagent à respecter les règles de sécurité et les consignes données par toute personne de l'organisation et par les commissaires, sous peine d'exclusion de la manifestation.

PUBLICITÉ :

Les participants s'engagent à porter la publicité des organisateurs.

RÉCLAMATIONS :

Cette manifestation se déroulant sous le signe du plaisir et de l'amitié, sans chronométrage ni classement, aucune réclamation ne sera admise.

RECOMMANDATION :

Le carburant est à la charge des participants et doit être prévu en quantité suffisante ; il n'y a pas de station-service à proximité.

HORAIRES ET DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION :

Accueil des participants :

→ samedi 1^{er} juillet de 16h à 18h et dimanche 2 juillet de 7h à 8h

Horaires des montées :

→ dimanche 2 juillet de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Avant de s'installer sur les aires de stationnement, les participants se présenteront au Bureau des engagements et fourniront une fiche descriptive de leur véhicule pour présentation par le speaker au moment du départ.

Le départ des montées se fera par classe d'année, selon la liste établie par les organisateurs.

Le retour au point de départ se fera uniquement à l'issue de chaque manche, en convoi, et derrière un véhicule de l'organisation.

ASSURANCE :

L'association a souscrit une assurance Responsabilité civile - Défense - Recours. Cette assurance ne couvre en aucun cas les participants.

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et fera jouer sa propre assurance en cas de sinistre.

De ce fait, l'organisation décline toute responsabilité vis à vis des participants, équipiers, aides et tiers, pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

ACCÈS :

Depuis Bourg-en-Bresse ou depuis autoroute sortie 6 (Bourg centre) via Saint-Etienne-du-Bois par D 1083 puis D3 direction Treffort (Val-Revermont)

HÉBERGEMENTS :

Hôtel « L'Embellie » - Place du champ de foire - Treffort - 04 74 42 35 64

Logis Hôtel TISSOT - 21 route de Chavannes - Simandre-sur-Suran - 04 74 30 65 04

Camping de la Grange du Pin - 330 Chemin de la Grange du Pin 01370 VAL REVERMONT - 06 46 20 45 55

Camping du Sevron - 115 Chemin du Moulin des Groboz 01370 SAINT-ETIENNE DU BOIS - 04 74 24 05 47

Hôtels à Bourg-en-Bresse (voir sur Internet)

Pour tous renseignements : costreffort@gmail.com
ou Philippe VAZZOLER, Président du C.O.S.T. au 06 87 60 00 42